

ASSOCIATION OHÉ DU BATEAU BON DE SOUTIEN

partie à remettre au donateur

Promouvoir, participer, organiser et soutenir, à Tours et ailleurs, toutes activités culturelles. L'ensemble du projet s'appuie sur une démarche coopérative d'acteurs du territoire et d'usagers, selon une logique d'intérêt général et d'utilité sociale.

La demande d'agrément du projet par l'administration fiscale est en cours. Si l'association obtient l'agrément, il vous sera transmis un reçu fiscal vous permettant de déduire de vos impôts 66% de la totalité de votre versement (hors adhésion) dans les limites fixées par la législation en vigueur. Si elle n'est pas agréée, il n'y aura aucune possibilité de déduction fiscale. Pour faciliter la gestion de cette démarche, les chèques ne seront encaissés qu'à compter de l'année 2011. Les fonds ainsi collectés sont affectés à 90% pour l'acquisition de parts sociales dans la SCIC en cours de constitution et 10% au fonctionnement de l'association. Dans l'hypothèse où le projet n'aboutirait pas il vous serait proposé deux possibilités :

- Remboursement de 90% de votre don (hors adhésion)
- Maintien du don pour affectation à d'autres projets culturels proposés par l'association.

Votre premier don à l'association comprend, sauf avis contraire de votre part, un montant d'adhésion de 5 €.

Je joins mon règlement à l'ordre de « Ohé du bateau » par chèque bancaire ou postal, à l'adresse suivante :
Association « Ohé du bateau » chez Franck mouget, Les Pierrets, Chemin de la Mare, 37100 Tours.

Donateur

NOM : _____ Prénom : _____

Montant du don : _____ € Je souhaite adhérer à l'association (5€) : oui non

Date :

Signature du donateur :

Signature du trésorier de l'association :

Informatique et libertés :

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, toute personne inscrite dans les fichiers de l'association peut, sur simple demande, avoir accès aux informations la concernant et en demander la correction ou la radiation en adressant un courrier à l'association.

ASSOCIATION OHÉ DU BATEAU BON DE SOUTIEN

partie à conserver par l'association

Donateur

NOM : _____ Prénom : _____

N° Rue : _____

CP : _____ Ville : _____

Adresse E-mail : _____ Téléphone : _____

La demande d'agrément du projet par l'administration fiscale est en cours. Si l'association obtient l'agrément, il vous sera transmis un reçu fiscal vous permettant de déduire de vos impôts 66% de la totalité de votre versement (hors adhésion) dans les limites fixées par la législation en vigueur. Si elle n'est pas agréée, il n'y aura aucune possibilité de déduction fiscale. Pour faciliter la gestion de cette démarche, les chèques ne seront encaissés qu'à compter de l'année 2011. Les fonds ainsi collectés sont affectés à 90% pour l'acquisition de parts sociales dans la SCIC en cours de constitution et 10% au fonctionnement de l'association. Dans l'hypothèse où le projet n'aboutirait pas il vous serait proposé deux possibilités :

- Remboursement de 90% de votre don (hors adhésion)
- Maintien du don pour affectation à d'autres projets culturels proposés par l'association.

Votre premier don à l'association comprend, sauf avis contraire de votre part, un montant d'adhésion de 5 €.

Je joins mon règlement à l'ordre de « Ohé du bateau » par chèque bancaire ou postal, à l'adresse suivante :
Association « Ohé du bateau » chez Franck mouget, Les Pierrets, Chemin de la Mare, 37100 Tours.

Montant du don : _____ € Je souhaite adhérer à l'association (5€) : oui non

Date :

Signature du donateur :

Signature du trésorier de l'association :

Informatique et libertés :

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, toute personne inscrite dans les fichiers de l'association peut, sur simple demande, avoir accès aux informations la concernant et en demander la correction ou la radiation en adressant un courrier à l'association.